



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale
des Finances publiques d'Eure-et-Loir**

Service de gestion comptable de Nogent-le-Rotrou

45 Rue Saint-Laurent - BP 30177
28409 NOGENT-LE-ROTROU Cedex

Mél : sgc.nogent-le-rotrou@dgfip.finances.gouv.fr

Objet : Délégation de signature du responsable du Service de gestion comptable de Nogent-le-Rotrou

La comptable, responsable du Service de gestion comptable de Nogent-le-Rotrou

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Décide à compter du 02 mai 2022 :

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à M. Fahd BELKOUCH, Inspecteur des Finances publiques et à MME Claire ALBARET, désignés adjoints au comptable chargé du Service de gestion comptable de Nogent-le-Rotrou, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- 1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement,
- 2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement,
- 3°) tous actes d'administration et de gestion du service.

En l'absence du comptable et de ses adjoints, la délégation susvisée est donnée à Mme Christelle MORICE, M. Franck HELIER et Thanh-an DOAN, Contrôleurs des Finances publiques.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l'effet de signer:

- 1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement ;

Nom et prénom des agents	grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Observations
COSSE Hélène	Contrôleuse des finances publiques	6 mois	3 000 €	
HARDEL Corinne	Contrôleuse des finances publiques	6 mois	3 000 €	
MORICE Christelle	Contrôleuse des finances publiques	6 mois	3 000 €	
MORTH Nicolas	Contrôleur des finances publiques	6 mois	3 000 €	
HELIER Franck	Contrôleur des finances publiques	6 mois	3 000 €	
JEHAN Christophe	Contrôleur des finances publiques	6 mois	3 000 €	
RENOU Anabelle	Agent des finances publiques	6 mois	2 000 €	
JOUSSEAUME Christine	Agent des finances publiques	6 mois	1 000 €	
BOURGOIN Priscillia	Agent des finances publiques	6 mois	1 000 €	
ARRONDEAU Julie	Agent des finances publiques	6 mois	1 000 €	
CHAPOULIE Emmanuelle	Agent contractuel	6 mois	1 000 €	
METAUX Isabelle	Agent contractuel	6 mois	1 000 €	
JOSEPH Béatrice	Agent contractuel	6 mois	1 000 €	

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Mmes Hélène COSSE, Anabelle RENOU, Emmanuelle CHAPOULIE et Priscillia BOURGOIN à l'effet de signer les déclarations de recettes afférentes aux opérations de caisse.

Article 4 :

Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés précédents et sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Eure-et-Loir.

A Nogent-le-Rotrou, le 03/06/2022

Le comptable publique,
Responsable du service de gestion comptable de
Nogent-le-Rotrou



Lionel DEMEZET
Inspecteur divisionnaire